



République Française - Département du Gard

Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@wanadoo.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Le 20 juin 2014

Du bon usage de l'eau à Bouquet en saison d'été



Oui, nous avons un réseau d'eau qui tient la route sur la commune de Bouquet, alimenté principalement par le forage des Coustettes (à Suzon) la majeure partie de l'année, et complété par le réseau d'eau de Lussan l'été quand le nôtre peine à suffire.

Mais, nous sommes dans le Sud, et nous sommes tous conscients que cette ressource n'est pas inépuisable. Disons qu'elle nous suffit pendant 10 mois de l'année, mais que les mois de juillet et d'août, il nous faut faire attention. En effet ces deux mois les plus chauds coïncident avec trois phénomènes saisonniers qui génèrent un pic de consommation d'eau difficile à lisser, dans une période de baisse générale des nappes phréatiques :

- L'arrosage de nos jardins en période sèche
- L'utilisation des piscines
- Le doublement de la population avec la venue des vacanciers

Et là, seules nos bonnes pratiques et notre conscience citoyenne peuvent aider.

Voici quelques bons usages que nous aimerions voir se développer sur la commune pendant l'été.



Jardins : quand vous créez votre jardin, privilégiez les plantes adaptées à la région aride et pierreuse, qui nécessitent peu d'eau : ce sera le choix déterminant de votre consommation d'eau. Par exemple : les gazons ne sont pas conseillés dans la région, ou alors avec des herbes de type méditerranéen, ou sinon en acceptant qu'ils jaunissent l'été. Choisissez des arbres petits qui n'ont pas été gavés d'eau en pépinière et qui s'adapteront mieux. Ménagez pour vos plantes une belle cuvette d'arrosage. Arrosez

abondamment mais seulement tous les 10/15 jours pour des arbres, pour que vos sujets s'habituent à la sécheresse et s'enracinent profondément (et seulement s'il n'y a pas d'arrêté préfectoral de restriction d'eau). Couvrez le sol pour limiter l'évaporation et le désherbage. Si vous optez pour l'arrosage automatique, choisissez un système de goutte à goutte ou de micro-irrigation, enterré au pied des plantes, en bannissant l'aspersion à tout vent, trop sujette à l'évaporation. Pensez aux programmeurs de nuit, aux cuves de récupération d'eau de pluie remplies au printemps, et à espacer vos arrosages.



Piscines : il n'est pas nécessaire de vider et de remplir de nouveau sa piscine chaque année. C'est par un traitement adéquat de l'eau que vous reprendrez votre piscine au printemps. Lors du nettoyage de début de saison, vous dépenserez des quantités d'eau : nous apprécierions que vous fassiez ces opérations au printemps avant la saison chaude, disons au plus tard avant le 15 juin. **Si vous avez à consommer conjonctuellement beaucoup d'eau, faites-le de nuit svp, et seulement si aucun arrêté préfectoral de restriction d'eau n'a été pris** : et merci d'appeler avant la mairie pour nous prévenir d'un pic de consommation ponctuel, que nous n'allions pas rechercher inutilement une fuite dans le hameau ... Pour le reste, vous n'aurez qu'à compenser l'évaporation aux moments les plus chauds.



A la maison : privilégiez les douches courtes aux longues, et les douches aux bains.



En période d'Alerte Sécheresse niveau 1, comme depuis le 11 juin, par arrêté préfectoral du Gard, les mesures suivantes de restriction d'eau sont à respecter :

- Sont interdits le remplissage des piscines et le lavage des voitures
- Pour les arrosages, voici les restrictions horaires :
 - o Jardins : pas d'arrosage entre 8h et 20h
 - o Jardins potagers et usages agricoles : pas d'arrosage entre 10h et 18h

Merci d'entendre ces bonnes pratiques pour ce qu'elles sont : un moyen de gérer notre ressource commune au mieux de notre intérêt général !